

Art public éphémère

Les artistes invités à soumettre des projets pour la saison estivale 2027

Magog, le 8 octobre 2026 – La Ville de Magog lance un appel de projets pour la réalisation d'œuvres d'art public éphémère qui seront exposées à la plage des Cantons du 13 juin au 11 octobre 2027. Les artistes intéressés ont jusqu'au vendredi 27 novembre, à midi, pour soumettre leur projet. Tous les détails sont disponibles sur le site Internet de la Ville au ville.magog.qc.ca/art-ephemere.

Inspirée par la plage des Cantons, où se tient le Marché public de Magog chaque dimanche de la belle saison, la thématique *Nourrir le territoire* invite les artistes à porter un regard sensible et contemporain sur ce qui nous nourrit, au sens propre comme au sens figuré. Dans leur processus créatif, ils sont invités à explorer les liens qui unissent les gens, le paysage et le territoire, ainsi que les différentes façons dont ces liens contribuent à nourrir la communauté et son sentiment d'appartenance au lieu. Des activités de médiation culturelle feront également partie intégrante du projet afin d'impliquer le public dans une réflexion autour du thème et de permettre la rencontre avec les artistes.

M^{me} Nathalie Pelletier, mairesse de la Ville de Magog, souligne l'importance de favoriser la présence d'art public : « Depuis quelques années, l'exposition d'œuvres d'art éphémère magnifie notre territoire et enrichie la vie culturelle magogoise. Cette initiative permet de faire rayonner le talent de nos artistes, en plus de faciliter l'accès à la culture dans des lieux rassembleurs pour la communauté ».

Critères d'admissibilité

Les personnes intéressées à soumettre un projet doivent résider à Magog, demeurer dans la MRC de Memphrémagog ou être des membres actifs d'un organisme culturel admis à la Ville. Elles doivent aussi être des artistes professionnel·le·s selon la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène (RLRQ, chapitre S-32.1).

Un budget prédéfini sera alloué à chaque artiste pour la réalisation de leur œuvre. Les projets proposés devront répondre aux normes de sécurité sur les terrains publics et les œuvres devront être complètement réversibles. Le montage et le démontage seront entièrement sous la responsabilité des artistes.



Soumission de projets

Pour déposer un projet, les artistes doivent envoyer un courriel à la Division culture, bibliothèque et patrimoine à loisirculture@ville.magog.qc.ca d'ici le vendredi 27 novembre, midi, en acheminant les documents suivants :

- Description de la démarche artistique et lien avec la thématique;
- Description de l'œuvre;
- Description de l'activité de médiation culturelle;
- Démonstration de la capacité et de l'intérêt de l'artiste à faire une activité de médiation culturelle;
- CV artistique et portfolio de l'artiste;
- Maquette de l'œuvre;
- Documents visuels de l'œuvre proposée;
- Plan et échéancier de montage et de démontage;
- Choix des matériaux.

À propos des appels de projets d'art public éphémère

Depuis 2022, la Ville de Magog a lancé, à trois reprises, un appel de projets pour la réalisation d'œuvres artistiques éphémères. De nombreux artistes citoyens de Magog ou membres actifs d'un organisme culturel admis ont répondu à l'appel.

Au cours de ces trois éditions, plus d'une douzaine d'œuvres ont été installées de façon temporaire sur le territoire. Celles-ci ont permis d'embellir le quotidien des Magogoises et des Magogois en plus de bonifier l'offre culturelle.

Le projet d'art public éphémère est réalisé grâce au soutien financier de la Ville de Magog et du gouvernement du Québec dans le cadre de l'Entente de développement culturel.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens

Ville de Magog

819 843-3333, poste 444

